

# Livret d'Accueil

## ESAT DU NIVOLET





## SOMMAIRE



**LE MOT DU DIRECTEUR** ..... p. 4



**1) MISSIONS ET FINALITES DE L'ESAT** ..... p. 5



**2) L'EQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE DE L'ESAT** ..... p. 7



**3) INTEGRER L'ETABLISSEMENT** ..... p. 9



**4) LE PROJET PERSONNALISE** ..... p. 15



**5) LA VIE SOCIALE A L'ESAT** ..... p. 17



**6) LES ACTIVITES DISPENSEES A L'ESAT** ..... p. 18



**7) LA FORMATION A L'ESAT** ..... p. 26



**8) RENSEIGNEMENTS UTILES** ..... p. 28



Quand vous voyez ce logo cela veut dire que le texte est plus facile à lire et à comprendre.  
Des pictogrammes, des photos ou des dessins vous aident à mieux comprendre.



## LE MOT DU DIRECTEUR

Vous souhaitez intégrer l'ESAT du Nivolet, nous vous remercions pour la confiance que vous nous accordez.

L'ESAT du Nivolet met tout en œuvre pour satisfaire vos besoins et sécuriser votre parcours professionnel, en lien avec de nombreux partenaires.

A l'ESAT, vous trouverez un dispositif d'aides vous permettant de vous épanouir au sein d'une activité à caractère professionnel. Mais également, la possibilité de vous professionnaliser afin d'intégrer une entreprise du bassin Chambérien.

Avec vous, nous pourrions travailler sur votre savoir, savoir-être et savoir-faire afin de vous permettre de réaliser vos objectifs professionnels.

La bienveillance, l'écoute et l'engagement des professionnels de l'ESAT vous accompagneront tout au long de votre parcours professionnel.

Travailler doit être votre choix. En travaillant à l'ESAT, vous disposez à la fois d'un pouvoir d'agir, de faire concrètement et de vous réaliser. Vos activités au sein de l'ESAT vous permettront de vous épanouir et d'accéder à une activité répondant au besoin d'accomplissement.

L'ESAT vous garantit votre capacité d'agir et vous fera participer aux processus de décisions et de choix collectifs qui vous concernent.

A l'ESAT du Nivolet, nous vous voulons acteur de votre projet et de votre parcours professionnel.

Laurent CRETEUR,

Directeur de l'ESAT du Nivolet

  
ESAT  
du NIVOLET  
APEI DE CHAMBERY  
143, rue du Larzac - 73000 CHAMBERY  
Tel. 04 79 72 31 47 Fax 04 79 72 08 34



## 1- MISSIONS ET FINALITES DE L'ESAT

L'ESAT (Etablissement et Services d'aide par le Travail) du Nivolet fait partie de l'APEI de Chambéry (Association des parents, des personnes handicapées mentales et de leurs amis) qui est une association loi 1901 fondée en 1960 et a pour but d'œuvrer pour la défense morale et matérielle des personnes en situation de handicap en vue de favoriser leur plein épanouissement et leur intégration notamment professionnelle.

L'APEI gère 17 établissements et services, accueillent environ 600 bénéficiaires (enfants-adolescents-adultes) et comprend plus de 500 salariés.

L'ESAT accueille 250 personnes en situation de handicap sur 21 ateliers proposant des activités diversifiées, répartis sur 4 sites. L'ESAT bénéficie d'un self et d'accès aux transports en commun.

L'ESAT est un établissement médico-social et possède une mission à double vocation :

- Vous permettre de développer votre autonomie personnelle et sociale et être au plus proche de celle de vos concitoyens.
- Vous permettre de développer vos compétences et expériences par un accompagnement spécialisé et ainsi favoriser votre parcours professionnel.

L'ESAT du Nivolet offre aux personnes accueillies ne pouvant pas exercer sans accompagnement, momentanément ou durablement, un travail en milieu ordinaire, la possibilité d'apprendre et de s'impliquer dans une activité à caractère professionnel. Celle-ci s'accompagne d'un soutien médico-social visant à favoriser le développement de votre autonomie en vue de votre intégration sociale et professionnelle.



L'ESAT vous permet de travailler et vous offre une aide médico-sociale.



## ✓ Financement :

Le financement des ESAT est assuré par plusieurs ressources: la dotation globale annuelle versée par l'ARS (Agence Régionale de Santé), la production des travailleurs et la subvention de l'Etat pour assurer un complément de rémunération aux travailleurs handicapés.

- Le budget lié à l'activité à caractère professionnel permet entre autre le versement d'une partie de votre rémunération (rémunération directe de l'ordre de 5.5% du SMIC). Ce budget supporte également les dépenses et les investissements liés à l'activité à caractère professionnel.
- Le budget d'accompagnement social assure le fonctionnement de l'établissement et la rémunération des salariés encadrants.
- Le complément de rémunération, versée par l'Etat, est de 50.7% du SMIC.


Pour plus de renseignements vous pouvez contacter l'ESAT aux coordonnées suivantes :


### **ESAT du Nivolet**

143 rue du Larzac  
73000 Chambéry  
esat@apeichambery.com

### **Permanences téléphoniques :**

Du lundi au jeudi de : 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h  
Le vendredi : 8h30 à 12h







 Tél. 04 79 72 31 47

 Fax : 04 79 72 08 47






## 2- L'EQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE DE L'ESAT

Elle est composée d'encadrants reconnus pour leurs compétences professionnelles, leurs qualités humaines, éducatives et pédagogiques.

Poste	Missions principales
 CHEFFE DE SERVICE	Pilote les parcours professionnels ; les projets personnalisés et l'accompagnement (plannings ; formations ; stages ; élections ; CVS...). Est responsable des admissions, de la liste d'attente et des stages.
 COORDINATEUR DE L'ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISE - CAP	Coordonne l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des projets personnalisés et des stages. Veille à la sécurité physique, morale et psychologique des personnes. Coordonne les activités et soutiens médico-sociaux en lien avec les moniteurs d'atelier. Gère les plannings des personnes.
 PSYCHOLOGUE	Veille à la sécurité physique, morale et psychologique des personnes. Gère les situations conflictuelles et sensibles. Participe au bien être des personnes. Réalise des bilans psychologiques.
 INFIRMIERE	Accompagne les personnes dans le champ de la santé, des soins médicaux et paramédicaux. Assure une veille sanitaire. Met en place des actions de prévention.
 CHARGE INSERTION-FORMATION	Met en œuvre, organise, gère, coordonne les formations du besoin détecté jusqu'à l'évaluation de la formation choisie. Accompagne et conseille les personnes dans leur parcours professionnel. Elabore le plan de compétences des personnes. Recueille et identifie les besoins individuels et collectifs en matière de formation et d'évolution des compétences. Aide la personne en parcours d'insertion.
 ASSISTANTE SOCIALE	Accompagne et aide les personnes dans leur projet de vie, leurs démarches et leurs droits. Soutient les familles dans leurs démarches administratives.

## ■ Un service d'accompagnement

 <p>MONITEUR D'ATELIER</p>	<p>Accompagne les personnes dans l'atelier, au sein d'une équipe pluri-professionnelle. Animer, organiser et gérer la production ou les prestations de service d'une équipe dans la structure. Gère et développe les compétences individuelles et participe à leur évaluation.</p>
 <p>COORDINATEUR QUALITE</p>	<p>Manage la qualité Assure et gère la démarche qualité au sein de l'ESAT Apporte le soutien nécessaire aux services Fait vivre le processus d'amélioration continue de la qualité. Anime l'ensemble des acteurs qualités (personnes accueillies et professionnels)</p>
 <p>AUTRES PROFESSIONNELS</p>	<p>La direction de l'établissement Les moniteurs principaux (coordinateurs) Les agents administratifs Les agents de maintenance et d'entretien Les commerciaux Les chauffeurs, livreurs Les intervenants extérieurs ...</p>





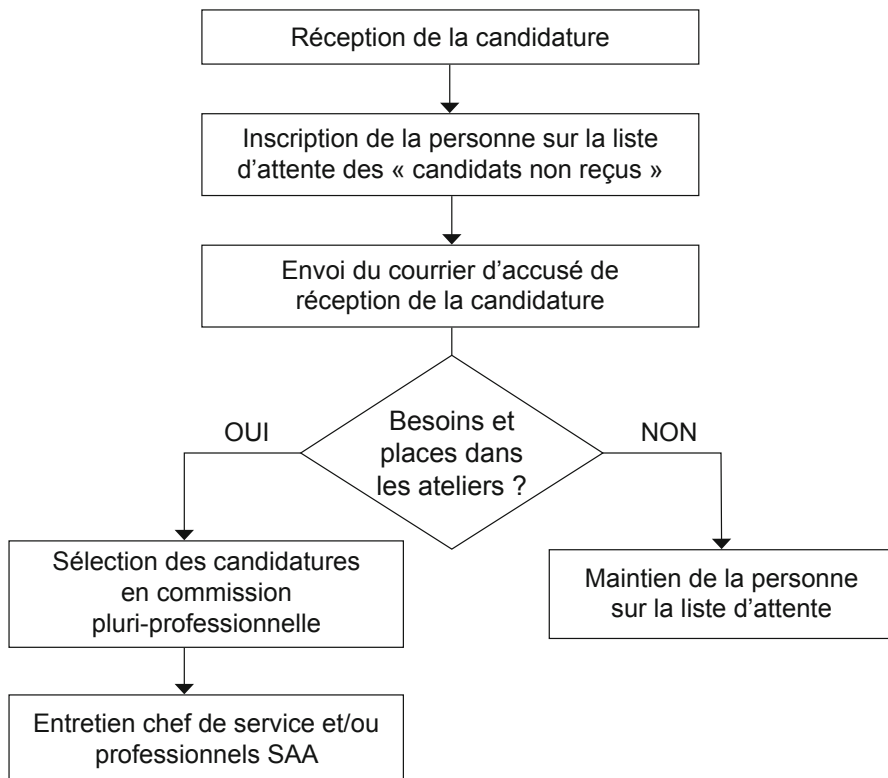
## 3- INTEGRER L'ETABLISSEMENT

L'ESAT accueille des adultes reconnus travailleurs handicapés bénéficiant d'une orientation en ESAT par avis de la CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées).

Pour intégrer l'établissement vous devez :



- Avoir une notification d'orientation en ESAT
- Avoir manifesté votre souhait d'intégrer l'ESAT





## Statut

- Vous n'êtes pas un salarié au sein de l'ESAT au sens du droit du travail. Vous n'avez pas un contrat de travail mais un Contrat d'Accompagnement par le Travail (CAT). Votre statut est défini par la loi du 11 février 2005 et ses décrets d'application. Votre temps de travail est de 35h maximum par semaine pour un temps plein.
- Vous disposez du droit de grève.
- Vous ne participez pas aux élections des représentants du personnel mais à l'élection d'un délégué chargé de vous représenter. Ce délégué est membre de droit du CVS.
- Vous bénéficiez de :
  - 25 jours ouvrés de congés payés, plus 3 jours mobiles.
  - Congés exceptionnels sur justificatif (cf code du travail L3142).
  - Congés pour enfants malades en lien avec l'accord d'entreprise de l'APEI.
  - Congés pré-maternité / maternité / paternité / parental d'éducation / d'adoption / solidarité familiale.
- Vous participez aux élections du CVS, instance en charge de vous représenter.
- Si vous quittez l'ESAT pour prendre un emploi dans une entreprise ordinaire, vous êtes prioritaire pour réintégrer l'établissement en cas de difficultés.
- Les informations concernant votre accueil et votre accompagnement sont protégées par un devoir de réserve auquel est tenu l'ensemble du personnel.
- Vous pouvez accéder à votre dossier sur demande auprès du directeur.



Vous aurez un Contrat d'Accompagnement par le Travail.



## Rémunération

- Le travailleur admis perçoit une rémunération financée par l'ESAT, et un complément financé par l'état. Il est assuré social et cotise pour la retraite.
- Les ressources se déclinent comme suit :
  - Une Rémunération Garantie dont le montant est de 5,5 % du SMIC, pour les personnes en situation de handicap qui exercent une activité professionnelle à temps plein en ESAT.
  - Le complément de rémunération est plafonné à 50,7% du SMIC.

Ces deux éléments constituent la rémunération globale (bulletin de rémunération).

- L'Allocation aux Adultes Handicapés ou AAH vient compléter la rémunération globale ci-dessus dans la limite de 110 % du SMIC. Elle est versée par la Caisse d'Allocations Familiales.
- Lors d'un arrêt de travail ou d'une hospitalisation, les indemnités journalières ne débutent qu'à compter du quatrième jour d'arrêt. Il existe un délai de carence pour les 3 premiers jours. Toute absence pour maladie doit être justifiée par un arrêt de travail rédigé par le médecin. Ce document doit nous parvenir dans les 48 heures.
- Concernant les absences occasionnées par des convocations à des rendez-vous d'ordre médical, chez un spécialiste, en lien avec la qualité de travailleur d'ESAT, elles sont prises en compte comme temps de travail. Cela exclut la prise en compte de toute autre forme d'absence.
- Le vendredi après-midi non travaillé doit être privilégié pour vos rendez-vous.



Vous recevrez une rémunération.



## Exemple fiche de rémunération



Entreprise : APEI Chambéry  
Etablissement : ESAT DU NIVOLET  
143 RUE DU LARZAC  
73000 CHAMBERY  
Siret : 77565328000344 APE : 8810C

Convention Collective : Convention collective du 15 mars 1966

Qualification Conventiionnelle :

Emploi : TH

Coefficient :

Echelon :

5.5 % du SMIC

Temps plein

Date d'entrée : 04/10/2021

N° de sécurité sociale : 1234567891231

### Rémunération Garantie

Période : du 01/03/2022 au 31/03/2022

Rémunération n° : 6

Matricule : 00001

Nom-Prénom

Adresse

ATMP

73000 CHAMBERY CEDEX

Eléments de salaire	Salaire			Employeur Montant
	Base	Taux	Montant	
Salaire de production	88,17	151,670	88,17	
Aide au poste ESAT	812,78		812,78	
Taux d'aide au poste		50,700		
Gains bruts	181,67		900,95	
Repas TH	19,00	3,650	-69,35	
Cotisations et contributions sociales				
SANTÉ				
Sécurité Sociale-Maladie Maternité Invalidité Décès	900,95			117,12
Complémentaire Incapacité Invalidité Décès	812,78	0,165	-1,34	1,34
Complémentaire Incapacité Invalidité Décès	88,17	0,165	-0,15	0,15
ACCIDENTS DU TRAVAIL-MALADIES PROFESSIONNELLES				
Sécurité Sociale plafonnée	900,95	6,900	-62,16	77,03
Sécurité Sociale déplafonnée	900,95	0,400	-3,60	17,12
Complémentaire Tranche 1	900,95	3,150	-28,38	54,14
FAMILLE	900,95			31,08
ASSURANCE CHÔMAGE				
AUTRES CONTRIBUTIONS DUES PAR L'EMPLOYEUR				
CSG déductible de l'impôt sur le revenu	886,67	6,800	-60,29	3,37
CSG/CRDS non déductible de l'impôt sur le revenu	886,67	2,900	-25,71	
<b>TOTAL DES COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS</b>			181,63	334,05
<b>NET À PAYER AVANT IMPÔT SUR LE REVENU</b>				
<i>dont évolution de la rémunération liée à la suppression des cotisations salariales chômage et maladie</i>				
				649,97
				-8,32
Impôt sur le revenu				
	Base	Taux Personnalisé	Montant	
Impôt sur le revenu prélevé à la source	745,03	0,00	0,00	
Net payé en euros				
649,97				
Total versé par l'employeur		Allègement de cotisations employeur		
1 235,00		0,00		

Net à payer

649,97 Euros

réglé le : 31/03/2022

par : Virement

LBP CENTRE DE GRENOBLE FR76 1234 1567 123 000

Cumul Brut	2 702,85
Cumul Net Imposable	2 235,09
Cumul Heures	455,01
Cumul Avantages en nature	

Dans votre intérêt, et pour faire valoir vos droits, conservez ce bulletin de paie sans limitation de durée

Consulter la rubrique dédiée au Bulletin sur le site [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)



## Prévoyance

▪ La prévoyance verse un complément de revenu à l'assuré en cas de coup dur. Elle apporte aussi un soutien financier à sa famille en cas de décès. Elle couvre 3 principaux types de risques : **l'incapacité temporaire, l'invalidité et le décès.**

▪ Quand un salarié ne peut plus travailler, il perçoit des aides de l'État. Par exemple, en cas d'arrêt de travail, la Sécurité sociale lui verse une indemnité journalière, et l'employeur doit parfois maintenir son salaire. Mais ces aides sont souvent insuffisantes, et elles sont limitées dans le temps. La prévoyance permet de subvenir aux charges et dépenses du quotidien.

L'ESAT a souscrit pour vous un contrat de prévoyance.

GARANTIE DE BASE	
PRESTATIONS	COTISATIONS
<b>CAPITAL DÉCÈS / IAD : 100% de la Rémunération Garantie Annuelle Brute<sup>1</sup></b> en cas de décès ou d'Invalidité Absolue et Définitive du travailleur <b>ALLOCATION OBSÈQUES : 15% du Plafond Annuel de la Sécurité Sociale<sup>2</sup></b> (limitée aux frais engagés) en cas de décès du travailleur, de son conjoint ou d'un enfant à charge	<b>0,33 % de la Rémunération Garantie Brute<sup>1</sup></b>



## Mutuelle

La mutuelle **rembourse les dépenses de santé courantes** (consultations médicales, achat de médicaments, etc.).

Par exemple, quand vous allez voir votre médecin, la Sécurité sociale rembourse une partie de la consultation en charge. La part restante, appelée « ticket modérateur », est payée par l'assuré.

Si vous avez souscrit une mutuelle santé, elle **complète le remboursement** de l'Assurance maladie et **prend en charge le ticket modérateur.**

La mutuelle peut aussi rembourser des soins que la Sécu ne rembourse pas, par exemple des séances d'ostéopathie, des dépassements d'honoraires, etc

L'ESAT participe à une mutuelle obligatoire spécialement adaptée à vous. L'ESAT participe à hauteur de 50% dans le cadre d'un contrat individuel. Elle vous permet d'être immédiatement pris en charge. L'assistante sociale peut vous présenter son prix et ses garanties et les dépenses possibles si vous le souhaitez.



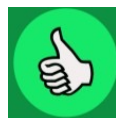
## Repas

Vous bénéficiez de la prestation de service de restauration interne. La participation aux frais de repas est indexée au minimum garanti. Celle-ci est prélevée sur votre rémunération.

Toutefois, dans le cadre de l'élaboration du projet personnalisé et à votre demande, il peut être décidé de la mise en œuvre d'une autre forme de restauration (déjeuner à l'extérieur) de façon durable ou ponctuelle. Ce dispositif, s'il est choisi, fera l'objet d'une évaluation pour mesurer la cohérence d'un point de vue économique et nutritionnel, dans l'objectif d'assurer l'adéquation entre vos envies et vos besoins.



L'ESAT vous propose un service de restauration.



## Transport

- L'ESAT participe à hauteur de 50% aux frais de vos transports collectifs

- L'ESAT propose un transport aux personnes accueillies à l'ESAT dont l'état de santé et l'autonomie ne leur permettent pas de venir par leur propre moyen.
- Ce transport est limité à la grande couronne chambérienne et le nombre de places disponibles est de 25.



L'ESAT vous accompagne dans votre transport.





## 4- LE PROJET PERSONNALISE

Le projet personnalisé représente l'outil indispensable à la relation d'accompagnement entre l'ESAT et vous.

Adossé au contrat d'accompagnement par le travail en qualité d'avenant, il vient préciser les modalités d'accueil et d'accompagnement du travailleur. Celles-ci sont élaborées conjointement par vous, votre entourage et les professionnels de l'ESAT. Nous vous voulons acteur de votre projet.

La notion de parcours d'accompagnement traduit le respect du travailleur dans sa singularité : il est accompagné dans ses choix, dans son cheminement, en valorisant ses potentialités et ses compétences, mais aussi ses difficultés qui nécessitent des soutiens et la nécessaire protection, afin de vous assurer la sécurité indispensable à votre équilibre, votre bien-être et votre épanouissement.

La force de l'ESAT est de pouvoir proposer une palette de supports favorisant l'adaptation des modalités d'accompagnement aux besoins, attentes et demandes de la personne.

Cette adaptation est recherchée dès l'accueil, formalisée dans le projet personnalisé, et ce, jusqu'à votre sortie des effectifs. Le projet renferme vos besoins et vos attentes ainsi que les objectifs de travail qui seront mis en œuvre en termes de réponses.

Un suivi annuel permet de réajuster votre accompagnement au plus près de vos besoins et évolutions, ce qui nous permettra de connaître votre degré de satisfaction.



Votre parcours à l'ESAT est guidé par votre projet personnalisé révisé tous les ans.



## ■ VOTRE ACCOMPAGNEMENT - VOTRE ADMISSION

Vous avez ou allez signer votre contrat d'accompagnement par le travail dans le mois qui suit votre admission.

Le directeur vous remettra, lors de cette rencontre, différents documents dont le règlement de fonctionnement, la charte des droits et libertés, le présent livret d'accueil ainsi que votre carnet de parcours et de compétences.

En atelier, vous serez mis en relation avec le moniteur qui vous présentera vos collègues, votre poste et votre environnement de travail.

Un premier avenant sera établi 6 mois après la signature de votre contrat puis à chaque fois que cela sera nécessaire.

Vous aurez un entretien qui permettra de recueillir vos attentes avec votre moniteur, puis avec le CAP et les professionnels du S2A qui vous feront part des besoins qu'ils ont pu identifier en complément de vos attentes.

Cet entretien permettra de mieux personnaliser les prestations que notre établissement vous propose.

Votre accompagnement se situe au cœur des préoccupations des professionnels de l'ESAT. Une projection est en effet élaborée avec la contribution active des différents protagonistes : vous, votre entourage et les encadrants de l'ESAT.

Recueillir, impulser, soutenir, canaliser et coordonner requièrent un travail d'entretien, d'écoute et de suivi conséquent.

Votre projet est au cœur de notre action.







## 5- LA VIE SOCIALE A L'ESAT

### ■ Le délégué

Un délégué est élu par l'ensemble des personnes accueillies au sein de l'établissement afin de vous représenter auprès de la direction sur des situations d'ordre individuel. Le délégué est membre de droit du CVS, élu pour 3 ans et dispose de 5 heures par mois pour vous représenter.

### ■ La personne qualifiée

En tant qu'usager d'un service ou d'un établissement médico-social, la « personne qualifiée » est un référent pour vos droits. Face à un différend ou un simple questionnement, ne restez pas seul, appuyez-vous sur une personne qualifiée (voir annexe 1)

### ■ Le conseil de la vie sociale (CVS)

Il réunit vos représentants, des représentants de votre entourage (parents et représentants légaux), tous élus. Il est composé également de salariés désignés par le CSE et de représentants désignés par le Conseil d'administration de l'APEI. Par ailleurs, des membres supplémentaires peuvent être accueillis au sein de cette assemblée, c'est le cas pour les représentants des collectivités territoriales (commune, communauté d'agglomération...) ainsi qu'un membre de droit (le délégué des personnes accueillies).

**Sa fonction :** Il a la faculté de donner son avis et de faire des propositions sur tous les aspects de vie et de fonctionnement de l'établissement. Il participe pleinement aux réunions de travail de l'ESAT (projet d'établissement, réunions qualité...).

**Rythme des réunions :** Le comité se réunit à minima trois fois par an. Le temps passé en réunion est un temps de travail.

Durée du mandat électif : La durée des mandats est fixée à trois ans.



Le CVS est le relais entre l'ESAT et vous.





## 6- LES ACTIVITES DISPENSEES A L'ESAT

### Les activités à caractère professionnel

Les activités à caractère professionnel constituent l'indispensable support à partir duquel se construit le soutien mis en œuvre à l'ESAT. Très souvent technique, le travail se décline à partir d'une démarche commerciale et méthodologique tout en s'inscrivant dans une perspective économique.



#### ► L'entretien des Espaces Verts

Les ateliers espace vert vous proposent les activités suivantes :

Tonte - Débroussaillage - Désherbage - Nettoyage - Balayage - Taille des haies - Taille des arbres et arbustes - Entretien des massifs et plantations  
Entretien des allées et abords - Interventions ponctuelles ou contrats annuels





## ► Self

**L'atelier restauration vous propose les activités suivantes :**

Réception liaison chaude - Relevé des températures - Dressage des plats - Entretien du self - Service - Entretien de la salle à manger - Plonge Rangement - Norme HACCP



## ► Hygiène des locaux

**L'atelier hygiène des locaux vous propose les activités suivantes :**

Balayage - Lavage de sol - Nettoyage des vitres - Aspiration des poussières  
Désinfection des toilettes - Utilisation de matériel professionnel





## ► Blanchisserie / Lingerie

**Les ateliers blanchisserie-lingerie vous proposent les activités suivantes :**

Zone sale : Réception linge sale - Tri par famille de textile (de façon manuelle ou avec biper) - Pesage - Mise en machine avec programmation selon le cycle de lavage

Zone de réception linge propre : Vidage des machines - Répartition du linge selon mode de traitement (séchoir - cabine de finition - calandre) - Pliage  
Mise sur cintre - Conditionnement sur échelle par client - Comptage - Bipage pour expédition - Filmage par lot et par client - Répartition selon planning de livraison

Les tournées de livraison et de ramasse sont effectuées par 2 chauffeurs dédiés - NORME RABC

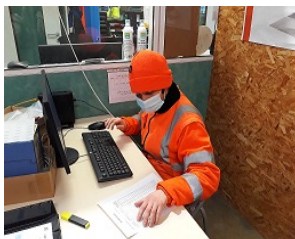




## ► Logistique

**L'atelier logistique vous propose les activités suivantes :**

Chargement / déchargement - Rangement - Préparation des commandes - Retour des ateliers - Identification des palettes - Filmage  
Saisie informatique - Traitement recyclage de papier - Récupération papier chez client par chauffeur ESAT - Identification par client - Désarchivage  
Livraison sur atelier-traitement des retours - Stockage des balles filmées



## ► Sous traitance

**Les ateliers sous-traitance vous proposent les activités suivantes :**

Montage - Assemblage - Remplissage - Contrôle qualité - Utilisation de balance compteuse - Soudage - Pesage - Palettisation - Filmage - Utilisation de transpalette - Manutention - Utilisation de gabarit - Suivi et respect des procédures clients



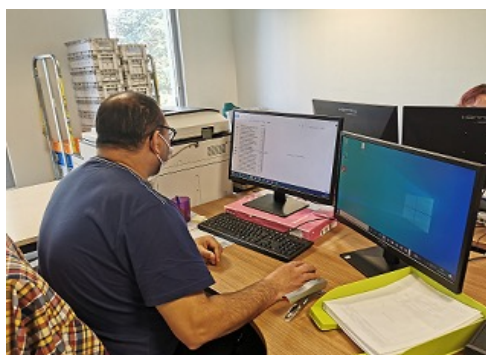
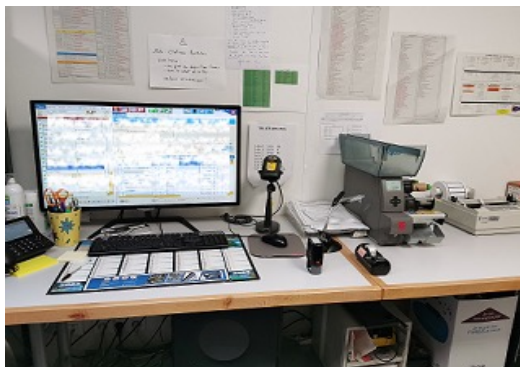


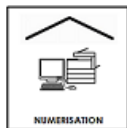


## ► Numérisation

**L'atelier numérisation vous propose les activités suivantes :**

Tri de documents - Comptage - Scan - Vérification contrôle  
Saisie informatique - Création de fichiers - Insertion de documents dans  
support informatique - Respect des commandes clients - Numérisation de  
documents et restitution sur support clé ou disque dur externe

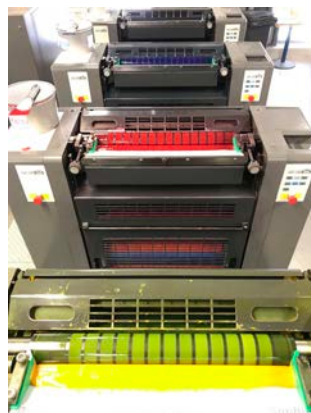




## ► Impression – Façonnage - Routage

L'atelier routage vous propose les activités suivantes :

Impression de documents (Offset et numérique) - Façonnage sur machine (plieuse, encarteuse-brocheuse, pose d'œilletons, perçage trous de classeurs, agrafage blocs), façonnage manuel (pliage manuel, collage pochettes) - Comptage - Assemblage - Insertion manuelle - Mise sous pli manuelle ou mécanique - Utilisation de l'outil informatique et de machine spécifique selon le client - Liassage - Tri - Mise sous film thermo-rétractable  
Affranchissement





## ► Revalorisation papier

**L'atelier revalorisation vous propose les activités suivantes :**

Réception marchandises - Tri emballage - Approvisionnement tapis roulant Suivi broyage - Filmage balles - Désarchivage de clients en équipe



## ► Préparation commande papeterie

**L'atelier papeterie vous propose également l'activité suivante :**

Réception marchandises - Réception commandes - Réalisation commandes Préparation colis - Expédition marchandises selon transporteur - Saisie informatique







## ► Prestations extérieures

Les activités proposées sont :

Désarchivage documents en entreprises - Vidage étagère  
Mise sur palette - Transport pour l'atelier revalorisation papier  
Remise de linge dans les casiers des utilisateurs - Ramasse linge sale  
livraison du linge propre pour l'atelier blanchisserie  
Prestation hygiène des locaux dans des entreprises



Les activités professionnelles vous permettront de développer de multiples compétences techniques.





## 7- LA FORMATION A L'ESAT

### FORMATION PROFESSIONNELLE

Une équipe de professionnels vous accompagnera avec des activités supports accessibles et valorisantes. Ces professionnels, chacun dans leur domaine spécifique, vous aiderons à maintenir vos acquis et acquérir de nouvelles compétences. Pour accomplir ce travail, ils seront à l'écoute de vos besoins et attentes. Ils vous guideront et vous soutiendront dans l'élaboration et la mise en œuvre de votre projet personnalisé.

Une formation qui pourra vous assurer le meilleur parcours professionnel.

Un développement de l'autonomie et de l'intégration en milieu ordinaire sera mis en œuvre par des dispositifs de stages à l'extérieur de l'E.S.A.T. (entreprises adaptées ou milieu ordinaire de travail). Ces actions de formation constitueront des mises en situation sociales et professionnelles.

#### Les thèmes proposés sont les suivants :

Apprendre à utiliser un transpalette - PRAP (gestes et postures) - Formation initial gerbeur (catégorie 2) - Gestion de production - Gestion de la qualité (RABC Blanchisserie - HACCP restauration - Hygiène des locaux) - Pour les espaces verts : utilisation et entretien des tondeuses auto-portées, réparation et stockage de petit matériel en espaces verts.



L'encadrement de l'E.S.A.T. vous aidera à maintenir et développer de nouvelles compétences techniques.



## FORMATION DEVELOPPEMENT PERSONNEL

Au-delà du travail et de l'apprentissage quotidien au sein des ateliers, vous pourrez avoir accès à des formations vous permettant de maintenir les acquis cognitifs, techniques et professionnels dans le but d'améliorer l'autonomie socio-professionnelle.

Ces formations de développement personnel ont pour finalité d'améliorer votre implication dans l'exercice des activités professionnelles. Les objectifs de travail portent sur le maintien et le développement de vos acquis. Cela peut toucher les domaines du savoir, du savoir-être et du savoir-faire.



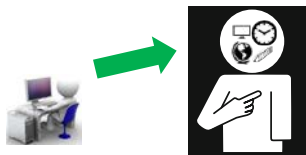
### Ces formations sur le développement personnel vous proposent :

Des savoirs de base (français-math) - Une découverte et un perfectionnement informatique (Cette formation a un double objectif : l'apprentissage personnel et le professionnel)

La prévention des risques sur les réseaux sociaux - la prévention et le secours civique (niveau 1) - la vie affective et sexuelle - Civibus (comment bien prendre son transport en commun).



La formation sociale vous permettra de maintenir et d'accroître vos compétences cognitives.





## 8- RENSEIGNEMENTS UTILES



### UDAPEI DE SAVOIE

268 avenue d'Annecy  
73000 CHAMBERY  
Tél. 04 79 71 95 07



### A.R.S. (Agence Régionale de Santé)

94 boulevard de Bellevue  
73000 CHAMBERY  
Tél. 04 72 34 74 00



### CPAM

5 avenue Jean Jaurès  
73000 CHAMBERY  
Tél. 3646



### CAF de SAVOIE

20 avenue Jean Jaurès  
73000 CHAMBERY



### MDPH de la Savoie

110 rue Sainte Rose  
73000 CHAMBERY  
Tél. 04 79 75 39 60



### **Service de Santé au Travail**

14 rue de la Leysse  
Parc de l'Étalope  
73000 BASSENS  
Tél. 04 79 69 94 53



### **Synchro Bus**

Société de transport en commun  
127 rue de la Gare  
73000 CHAMBERY  
Tél. 04 79 68 73 73



### **Association Tutélaire des Majeurs Protégés**

44 rue Charles Montreuil  
73000 CHAMBERY  
Tél. 04 79 68 62 41



### **Union Départementale des Associations Familiales de Savoie**

28 place du Forum – CS 40948  
73000 CHAMBERY  
Tél. 04 79 70 88 51



### **Conseil Départemental d'Accès au Droit**

Place du Palais  
73000 CHAMBERY  
Tél. 04 79 96 73 73



### **Maison de la Justice et du Droit**

28 place du Forum  
73000 CHAMBERY  
Tél. 04 79 72 38 37



## APEI de Chambéry

### Notre histoire

L'APEI de Chambéry est le fruit de l'engagement et de l'amour de parents d'enfants en situation de handicap mental, **pour faire respecter les droits fondamentaux de leurs enfants**. Depuis plus de 60 ans, l'APEI de Chambéry ne cesse d'innover, de proposer et de créer de nouveaux établissements et services pour offrir **un accompagnement de qualité et s'adapter aux besoins et aux choix des personnes accompagnées** tout au long de leur vie.

L'APEI est une association loi 1901, **reconnue d'utilité publique**, membre de l'Unapei, mouvement parental national. Son conseil d'administration est constitué de parents et amis bénévoles, élus en assemblée générale, qui assurent la vie associative et le bon fonctionnement de toutes les instances en collaboration avec les **professionnels du secteur médico-social**.

**L'APEI c'est :**

**17 établissements et services**




**500 familles et amis**

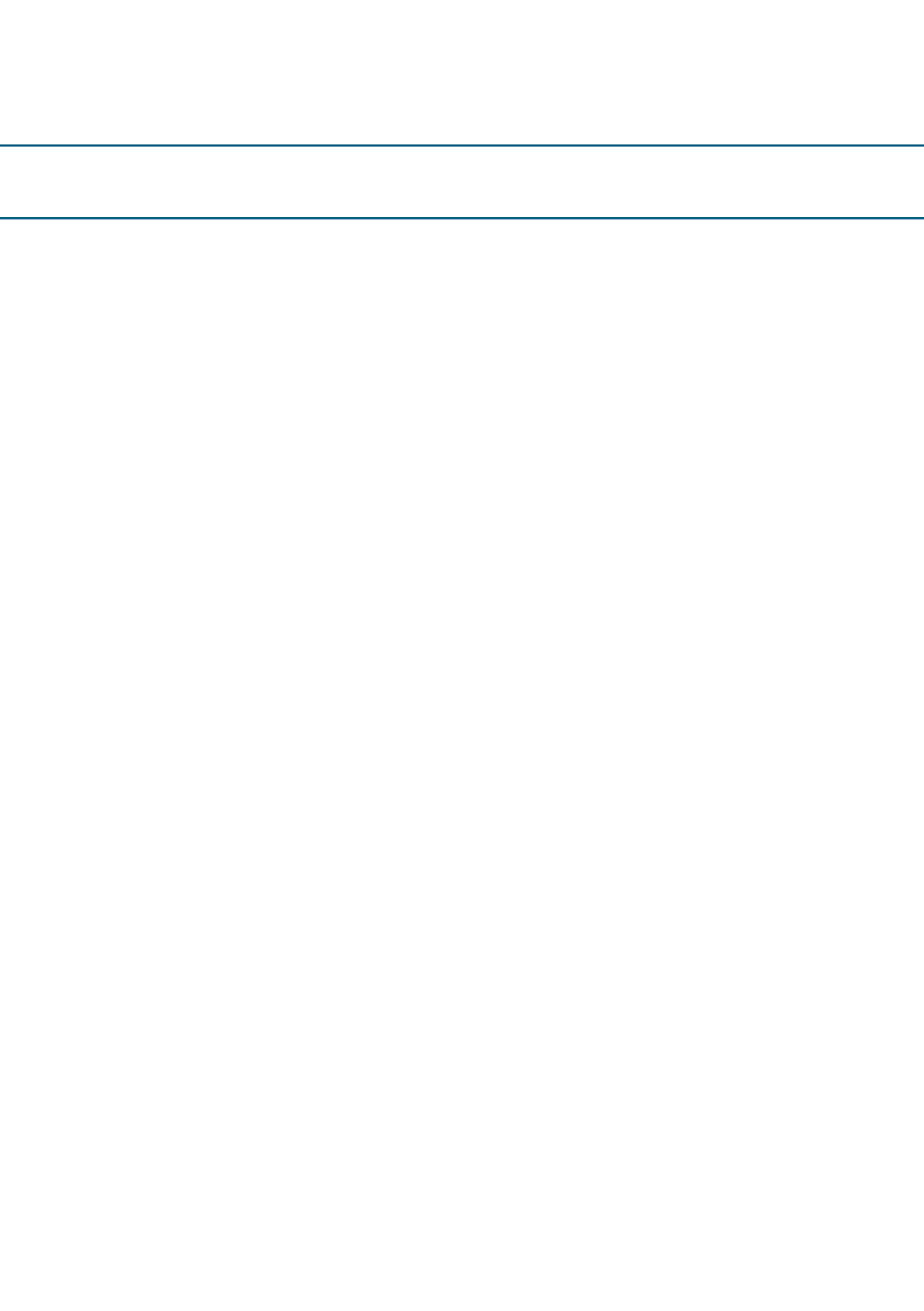
**600 personnes en situation de handicap mental accueillies**

**500 professionnels**

**Nos valeurs :** respect, responsabilité, engagement, professionnalisme.

**Nos objectifs :**

-  Construire une maison qui permette à chacun de s'épanouir.
-  Agir pour une société « incueillante ».
-  Instaurer une dynamique associative d'ouverture, ancrée sur le territoire.





## Les ateliers de l'ESAT

**Les Châtaigniers** : Blanchisserie, Savonnerie, Restauration, Hygiène des locaux

M<sup>me</sup> BONNOT Gaëlle : 06 25 33 72 20 / gaelle.bonnot@apeichambery.com

**Berlioz** : Routage, Imprimerie, Façonnage, Recyclage papier, Numérisation, Mise à disposition, Papeterie, Sous-traitance

M<sup>me</sup> VOISIN Dominique : 06 15 70 51 16 / dominique.voisin@apeichambery.com

**Le Larzac** : Espaces verts, Sous-traitance, Logistique

M. HALBERT Ludovic : 06 80 46 39 88 / ludovic.halbert@apeichambery.com

## Contactes commerciaux

M. KERICHE Nasser : 06 74 28 50 15 / nasser.keriche@apeichambery.com

IDS : M<sup>me</sup> BOULISSIERE Virginie : 04 79 71 96 63 / imprimerie.savoie@apeichambery.com

	LIVRET D'ACCUEIL	Date création	Date de validation par le CVS
		03/2022	12/04/2022